

|  |   |             |
|--|---|-------------|
|   | <b>Mairie d'IFS</b><br><b>Esplanade François Mitterrand</b><br><b>B.P. 44 – 14123 IFS</b><br><br>Tél : 02-31-35-27-27<br>Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
|  |   | CALVADOS    |
|  |   | Canton      |
|  |   | CAEN XVI    |
| <b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b><br><b>3 RUE DE SAINTONGE – TRAVAUX ISOLATION</b><br><b>SOCIÉTÉ VARIN ISOLATION</b><br><b>JEUDI 28 NOVEMBRE 2024</b><br><b>Arrêté n°2024/260</b> |   |             |

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande de Madame Stéphanie GAUTIER, Assistante administrative de la Société VARIN ISOLATION reçu par courriel en date du vendredi 27 septembre 2024, pour la réalisation de travaux d'isolation chez Monsieur LANGLOIS qui se dérouleront le jeudi 28 novembre 2024 au 3 rue de Saintonge à Ifs ;

**CONSIDERANT** l'autorisation d'occuper le domaine public, à savoir les trois places de stationnement situées devant le 3 rue de Saintonge à Ifs le jeudi 28 novembre 2024 de 08h00 à 18h00 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers ;

**ARRETE**

**Article 1** La Société VARIN ISOLATION est autorisée à occuper le domaine public à savoir les trois places de stationnement situées devant le 3 rue de Saintonge pour la réalisation de travaux d'isolation prévue le jeudi 28 novembre 2024 de 08h00 à 18h00 chez Monsieur LANGLOIS domicilié au 3 rue de Saintonge à Ifs.

**Article 2** Ces travaux sont placés sous l'entière responsabilité de la Société VARIN ISOLATION qui veillera à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

**Article 3** La Société VARIN ISOLATION veillera à sécuriser l'accès au trottoir avec l'installation de barrières et à maintenir dans un bon état de propreté l'emplacement occupé.

**Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;  
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;  
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;  
- La Société VARIN ISOLATION.

Fait à Ifs, le 4 novembre 2024

Pour le Maire empêché, le 1er Maire-Adjoint,



Thierry RENOUF